

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VITRAC
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Présents : Monsieur CHAZARAIN Daniel, Monsieur DELASSUS Olivier, Monsieur DELIBIE Jean-Claude, Madame FIZELIER Garance, Monsieur GAUTHIER Éric Monsieur GORLIER Philippe, Monsieur GALODÉ Philippe, Madame JALÈS Brigitte, Monsieur LASSERRE Arnaud, Monsieur MATHIEU Serge, Monsieur TRAVERSE Frédéric

Sont excusées : Madame LEVERRIER Laura (procuration à Monsieur MATHIEU Serge), Madame ESCALIER Valérie (procuration à Madame JALÈS Brigitte)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Monsieur DELASSUS Olivier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation pour ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote de la fongibilité du budget principal et du budget annexe multiple rural ;
- Fixation du prix de vente du bois coupé par les agents techniques sur une parcelle de la commune ;
- Modification des horaires d'extinction de certains candélabres de la commune ;
- Vote d'une motion en vue du maintien du maillage du service public postal.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 12 mars 2025 :

Vote : approuvé à l'unanimité

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Néant

3- Présentation et vote du compte financier unique budget communal 2024 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme JALÈS Brigitte

Le compte financier unique budget communal 2024 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	128 749.35	939 210.83	1 064 960.18
	Mandats émis	258 857.19	823 314.63	1 082 171.82
Solde d'exécution		-130 107.84	115 896.20	- 14 211.64
Résultat reporté en N-1		- 38 925.65	370 803.21	331 877.56
TOTAL		- 169 033.49	486 699.41	317 665.92

RESTES A RÉALISER	en recettes	0	0	0
	en dépenses	37 453.00	0	0
Soldes des restes à réaliser		0	0	0

Résultat cumulé	- 206 486.49	486 699.41	280 212.92
------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

4- Présentation et vote compte financier unique budget annexe assainissement 2024 :

Le compte financier unique du budget annexe assainissement 2024 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	30 176.00	67 434.24	97 610.24
	Mandats émis	38 864.59	76 898.92	115 763.51
Solde d'exécution		- 8 688.59	- 9 464.68	- 18 153.27
Résultat reporté en N-1		219 499.99	15 419.14	234 919.13
TOTAL		210 811.40	5 954.46	216 765.86

RESTES A REALISER	en recettes	0	0	0
	en dépenses	0	0	0
Soldes des restes à réaliser		0	0	0

Résultat cumulé	210 811.40	5 954.46	216 765.86
------------------------	-------------------	-----------------	-------------------

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

5- Présentation et vote compte financier unique budget annexe maison médicale 2024 :

Le compte financier unique du budget annexe maison médicale 2024 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	54 080.14	73 932.28	128 012.42
	Mandats émis	66 869.30	34 938.62	101 807.92
Solde d'exécution		- 12 789.16	38 993.66	26 204.50
Résultat reporté en N-1		- 140 868.90	0	- 105 138.40
TOTAL		- 153 658.06	38 993.66	- 114 664.40

RESTES A REALISER	en recettes	0	0	0
	en dépenses	0	0	0
Soldes des restes à réaliser		0	0	0

Résultat cumulé	- 153 658.06	38 993.66	- 114 664.40
------------------------	---------------------	------------------	---------------------

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

6- Présentation et vote compte financier unique budget annexe Multiple Rural 2024 :

Le compte financier unique du budget annexe Multiple Rural 2024 s'établit comme suit :

		Investissement €	Fonctionnement €	Total cumulé €
Résultat de L'exécution	Titres de recettes émis	32 151.50	20 704.13	52 855.63
	Mandats émis	77 293.88	1 684.35	78 978.23
Solde d'exécution		- 45 142.38	19 019.78	- 26 122.60
Résultat reporté en N-1		- 5 029.71	12 166.59	68 913.54
TOTAL		- 50 172.09	31 186.37	- 18 985.72

RESTES A	en recettes	0	0	0
RÉALISER	en dépenses	0	0	0
Soldes des restes à réaliser		0	0	0

Résultat cumulé		- 50 172.09	31 186.37	- 18 985.72
------------------------	--	--------------------	------------------	--------------------

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Vote : approuvé à l'unanimité

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget communal 2025 :

Madame Jalès propose de reporter le résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

1068 : recettes d'investissement : besoin de financement de la section d'investissement :
206 486,49 € (résultat cumulé au 31/12/2024 + RAR 2024)
002 : recettes de fonctionnement résultat de fonctionnement reporté : 280 212.92 €
001 : dépenses d'investissement résultat négatif reporté : 169 033.49 €

Vote : approuvé à l'unanimité

8- Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget annexe assainissement 2025 :

Madame Jalès propose de reporter le résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent reporté) : 5 954.46 €
001 : Recettes d'investissement résultat positif reporté : 210 811.40 €

Vote : approuvé à l'unanimité

9- Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget annexe maison médicale 2025:

Madame Jalès propose de reporter le résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

1068 : recettes d'investissement : le besoin de financement de la section d'investissement est de 153 658.06 € mais la couverture de ce besoin par affectation du résultat de fonctionnement est de 38 993.66 €

001 : dépenses d'investissement résultat négatif reporté : 153 658.06€

002 : 0 €

Vote : approuvé à l'unanimité

10- Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe Multiple Rural 2025 :

Madame Jalès propose de reporter le résultat de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

1068 : Recettes d'investissement : besoin de financement de la section d'investissement : 50 172.09 € mais la couverture de ce besoin par affectation du résultat de fonctionnement est de 31 186.37 €

002 : Recettes de fonctionnement résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : Dépenses d'investissement résultat négatif reporté : 50 172.09 €

Vote : approuvé à l'unanimité

11- Application de la fongibilité des crédits (M57) en section de fonctionnement et d'investissement – Budget communal 2025 :

Dans le cadre de la M57, la commune de Vitrac est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster au mieux, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits budgétaires, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Vote : approuvé à l'unanimité

12-Application de la fongibilité des crédits (M57) en section de fonctionnement et d'investissement – Budget annexe multiple rural 2025 :

Dans le cadre de la M57, la commune de Vitrac est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster au mieux, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits budgétaires, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Vote : approuvé à l'unanimité

13-Souscription de deux prêts auprès de l'Agence France Locale :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Brigitte Jalès, Première Adjointe en charge des affaires financières de la commune.

Madame Brigitte Jalès propose de souscrire deux prêts, auprès de l'Agence France, d'un montant global de **250 000€**, qui se décomposeront de la manière suivante (ces taux ne sont pas garantis et devront être mis à jour au moment de la contractualisation) :

Caractéristiques des prêts :

Date de déblocage des fonds	25 avril 2025 (hypothèse)
Durée	10 ans
Montant global	82 000 EUR
Amortissement	Echéances constantes annuelles
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux fixe 10 ans	3.42% annuel base 30/360
Annuité :	9 820,08 EUR
Date de déblocage des fonds	25 avril 2025 (hypothèse)
Durée	20 ans
Montant global	168 000 EUR
Amortissement	Echéances constantes annuelles
Frais de dossier	Néant
Commission d'engagement	Néant
Taux fixe 20 ans	3.87% annuel base 30/360
Annuité :	12 219,85 EUR

Mme Jalès explique que les emprunts contractés permettront de réaliser les investissements inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

14- Présentation et vote du budget primitif principal 2025 :

Madame JALÈS Brigitte, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget principal de la commune de Vitrac pour l'exercice 2025.

Il s'élève à la somme de :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 139 466,92 €
Dépenses	1 139 466,92 €

Section d'investissement :

Recettes	663 581.41 €
Dépenses	663 581.41 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

13- Présentation et vote du budget primitif annexe assainissement 2025 :

Madame JALÈS Brigitte, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget annexe assainissement de la commune de Vitrac pour l'exercice 2025.

Il s'élève à la somme de :

Section de fonctionnement :

Recettes	73 462,46 €
Dépenses	73 462,46 €

Section d'investissement :

Recettes	242 478,40 €
Dépenses	242 478,40 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

Pour exemple, si le Conseil Municipal décidait d'augmenter les taux afin d'obtenir des recettes supplémentaires à hauteur d'environ 3 032 €, les nouveaux taux seraient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 104,41 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,97 %

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vote : approuvé à l'unanimité

17- Attribution de subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par leurs activités, les associations de la commune assurent l'animation.

En conséquence, il conviendrait de leur attribuer des subventions pour l'année 2025 en fonction de leur demande.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les attributions suivantes :

- o Tennis Club du Périgord Noir : 350 €
- o Amis de Vitrac : 350 €
- o Cheveux d'Argent : 350 €
- o Cheveux d'Argent : 1 000 € pour le repas de Noël
- o SOS Chats Libres : 400 €
- o Amicale des Anciens Combattants : 350 €
- o Amicale Laïque de Vitrac : 350 €
- o Association Le Souvenir Français : 25 €
- o Ecole de Vitrac (coopérative) : 1 500 €
- o Amicale des Chasseurs de Vitrac : 350 €
- o Entente Chasse Vitracoise : 350 €
- o La Vitracoise : 350 €
- o Union cycliste Sarladaise : 200 €
- o Association France Alzheimer Dordogne : 0
- o PNA Sarlat : 105 €
- o AFM téléthon : 0
- o Terre en fête 2025 : 200 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire présente également une demande du Collège La Boétie de Sarlat-la-Canéda en vue du versement d'une subvention pour les voyages scolaires, concernant 4 élèves de Vitrac, au cours de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de verser 50 € par élève vitracois et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

14- Présentation et vote du budget primitif annexe maison médicale 2025 :

Madame JALÈS Brigitte, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget annexe maison médicale de la commune de Vitrac pour l'exercice 2025.

Il s'élève à la somme de :

Section de fonctionnement :

Recettes	81 478,00 €
Dépenses	81 478,00 €

Section d'investissement :

Recettes	199 610,06 €
Dépenses	199 610,06 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

15- Présentation et vote du budget primitif annexe multiple rural 2025 :

Madame JALÈS Brigitte, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget annexe maison médicale de la commune de Vitrac pour l'exercice 2025.

Il s'élève à la somme de :

Section de fonctionnement :

Recettes	23 690,00 €
Dépenses	23 690,00 €

Section d'investissement :

Recettes	57 800,37 €
Dépenses	57 800,37 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

16- Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025

En 2024, les taux de fiscalité directe locale votés ont été les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 104,41 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,37 %

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux pour l'année 2025.

18- Acquisition de biens dans le cadre de la succession SEGALARD Christian :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur GALODÉ Philippe, conseiller municipal en charge du dossier.

Monsieur GALODÉ Philippe explique que la commune a signé une convention avec l'EPFNA en vue d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à la succession SEGALARD, aux conditions ci-dessous, en vue de réaliser un investissement locatif.

Propriétaire actuel 1	Ne pas nommer
Parcelle(s) cadastrée(s) section n°	C 618, C619, C2217, C2219, C2221
Adresse	94 Route du Champs Bas et Clos Bernard
Surface en m ²	18 162
Zonage PLUI	Np
Nature	Terrain bâti
Occupation	Oui
Usage actuel	Habitation
Prix de cession en €	198 000
Montant total de l'acquisition en €	208 980

Pour rappel, cet investissement se fera en collaboration avec l'EPFNA. de la manière suivante : la commune acquiert directement l'usufruit des parcelles pour 10 % du prix d'acquisition (soit 19 800 €) et l'EPFNA la pleine-propriété pour 178 200 € ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

19- Création d'un nouveau site internet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un site internet afin de remplacer l'existant, ce dernier étant devenu obsolète.

Monsieur le Maire propose trois devis de 3 prestataires différents et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Compte-tenu de nombreuses interrogations sur les devis présentés, Monsieur le Maire propose de reporter cette question au prochain conseil municipal le temps d'obtenir plus d'éléments.

20- Vente de bois :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. CHAZARAIN Daniel, Adjoint en charge du service technique.

Ce dernier explique aux membres du Conseil Municipal que les agents du service technique ont procédé à la coupe de bois (châtaigniers, acacias, chênes, etc...) sur une parcelle appartenant à la commune.

Monsieur le Maire indique que le travail effectué est de grande qualité et qu'il remercie les agents du service technique.

Monsieur CHAZARAIN Daniel propose au conseil d'autoriser la vente de ce bois, au prix de 50 € le stère non livré, avec un maximum de 5 stères par foyer.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le prix et les conditions proposés.

Vote : approuvé à l'unanimité

21- Modification des horaires d'extinction de certains candélabres de la commune :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 mars 2025, la commune a procédé à la modification de l'horaire d'extinction des candélabres de la commune. Il s'avère que certains candélabres auraient dû rester en permanent.

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier l'horaire d'extinction desdits candélabres de la manière suivante :

ADRESSE	ARMOIRE	FOYER	TYPLOGIE
Impasse de la Cale – contre l'Hôtel La Treille	713	0068	Permanent
Impasse de la Cale – Contre le Restaurant la Treille	713	0069	Permanent
Route du Port – RD 46 – devant l'ancien hôtel Burg	713	0017	Permanent
RD 703 – Route du Château de Montfort – à hauteur du 1341 route du Château de Montfort	296	0004	Permanent
RD 703 – Route du Château de Montfort – après la maison située au 1364 route du Château de Montfort	884	0162	Permanent

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces nouvelles modifications.

Vote : approuvé à l'unanimité

22- Motion de soutien au maintien du maillage du service public postal :

Monsieur le Maire présente la motion votée par la Conseil Départemental de la Dordogne concernant le maillage du service public postal.

En effet, la juridiction financière recommande, afin d'assurer la soutenabilité financière de La Poste, d'une part, de réduire la fréquence de distribution du courrier et le nombre de bureaux de poste, déjà de plus en plus faible au fil des ans, et d'autre part, d'installer certains bureaux de poste dans les maisons France Service.

Le Président du Conseil Départemental précise que ces propositions reposent sur le déclin du volume de courriers distribués que les nouvelles activités de La Poste ne compensent pas sur le plan financier (livraisons de colis, via la vente en ligne, de plateaux repas ou de médicaments aux aînés et personnes isolées). Cependant, dans son ensemble, le groupe La Poste a connu une forte croissance de son activité avec un chiffre d'affaires de 34 Md€ en 2023, comme l'indique le rapport de la Cour des Comptes.

Le Conseil Départemental de la Dordogne estime, de plus, que ces considérations purement financières ne s'accordent pas avec la définition même des missions de service public incombant à La Poste, qui ne devraient pas s'appuyer sur la seule notion de rentabilité, mais, au contraire, sur la qualité du service rendu à l'ensemble des usagers.

Considérant que malgré les recommandations de restriction du maillage de la distribution du courrier, la Cour des Comptes souhaite une compensation versée à La Poste, par l'Etat, à hauteur du déficit causé par la baisse du volume de distribution de courriers.

Le Conseil Départemental de la Dordogne :

-Affirme son attachement à la présence d'un service postal de qualité, avec le maintien d'une distribution du courrier effective et du nombre de bureaux de poste au service de la population, et en particulier des aînés, des personnes à mobilité réduite et des personnes en difficulté pour le numérique ;

-Rappelle que si les préconisations du rapport de la Cour des Comptes, qui intervient à neuf mois de la fin du contrat de présence territoriale 2023-2025, devaient être retenues pour le prochain contrat, elles auraient un impact catastrophique dans les territoires ruraux ;

-Alerte sur le fait que, l'an passé, l'Etat prévoyait de baisser sa participation de 50 millions d'euros avant d'y renoncer in extremis ;

-Rappelle que les fondements du service public reposent sur la garantie de son accès pour tous et partout ;

-Demande par conséquent à l'Etat de garantir à La Poste le financement de toutes ses missions de service public.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter la même motion de soutien en vue du maintien du maillage du service public postal.

Vote : approuvé à l'unanimité

23- Questions diverses :

-Mercredi 23 04 25 à 14h30 : Mme la Sous-Préfète organise une cérémonie d'accueil pour les personnes qui ont obtenu la nationalité française. Sur Vitrac, il y a une personne dans ce cas-là. Il faudrait un élu pour représenter la commune de Vitrac : Mme Brigitte JALÈS ira.

-Le représentant de 2L Communications propose l'installation d'une vidéo. Le tarif serait de 75€ HT/mois (maintenance), et, au bout de 63 mois, le matériel nous appartiendrait. Ce dispositif a été installé à La Roque Gageac, Cénac, Les Eyzies. Le dispositif se déclenche au mouvement.

Restent les questions suivantes : quel référent CNIL, qui verbalisera si l'infraction est constatée, etc.. ? M. GAUTHIER et M. CHAZARAIN vont se renseigner auprès du SICTOM du Périgord Noir.

-Une réunion est organisée le vendredi 18 avril à 18h à La Roque Gageac pour réaliser la porte de la Vallée dans le cadre de la Félibrée 2025. Un élu de Vitrac doit être présent : Le Maire de Vitrac y assistera.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE

